

## EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE URBAINE MARSEILLE PROVENCE METROPOLE

**Séance du 26 juin 2014**

Monsieur Guy TEISSIER, Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 115 membres.

**Etaient présents Mesdames et Messieurs :**

Hélène ABERT - Christian AMIRATY - René AMODRU - Robert ASSANTE - René BACCINO - Mireille BALOCCO - Yves BEAUVAL - Sabine BERNASCONI - Jean-Pierre BERTRAND - Michael BESNAÏNOU - Solange BIAGGI - Jean-Louis BONAN - Patrick BORE - Nicole BOUILLLOT - Valérie BOYER - Laure-Agnès CARADEC - Eugène CASELLI - Michel CATANEO - Sophie CELTON - Catherine CHAZEAU - Gérard CHENOZ - Anne CLAUDIUS-PETIT - Frédéric COLLART - Laurent COMAS - Jean-Marc COPPOLA - Monique CORDIER - Vincent COULOMB - Michel DARY - Anne DAURES - Christophe DE PIETRO - Dominique DELOURS - Anne-Marie D'ESTIENNES D'ORVES - Eric DIARD - Nouriati DJAMBAE - Emilie DOURNAYAN - Sandra DUGUET - Michèle EMERY - Yann FARINA - Josiane FOINKINOS - Arlette FRUCTUS - Josette FURACE - Jean-Claude GAUDIN - Samia GHALI - Karim GHENDOUF - Bruno GILLES - Jean-Pierre GIORGI - André GLINKA-HECQUET - Martine GOELZER - Vincent GOMEZ - José GONZALES - Régine GOURDIN - Marcel GRELY - Annie GRIGORIAN - Andrée GROS - Albert GUIGUI - Louisa HAMMOUCHE - Daniel HERMANN - Garo HOVSEPIAN - Michel ILLAC - Bernard JACQUIER - Christian JAILLE - Paule JOUVE - Fabrice JULLIEN-FIORI - Nathalie LAINE - Albert LAPEYRE - Laurent LAVIE - Eric LE DISSES - Marc LOPEZ - Antoine MAGGIO - Patrick MAGRO - Bernard MARANDAT - Hélène MARCHETTI - Bernard MARTY - Janine MARY - Martine MATTEI - Danielle MILON - Richard MIRON - André MOLINO - Claudette MOMPRIVE - Virginie MONNET-CORTI - Jean MONTAGNAC - Yves MORAINE - Roland MOUREN - Marie MUSTACHIA - Jérôme ORGEAS - Nadine PADOVANI-FAURE-BRAC - Christyane PAUL - Elisabeth PHILIPPE - Claude PICCIRILLO - Guy PONTOUS - Véronique PRADEL - Marlène PREVOST - Marine PUSTORINO - Stéphane RAVIER - Maryvonne RIBIERE - Jean ROATTA - Carine ROGER - Lionel ROYER-PERREAUT - Sandra SALOUM-DALBIN - Guy SAUVAYRE - Isabelle SAVON - Marie-Xavière SCOTTO DI UCCIO - EMMANUELLE SINOPOLI - Nathalie SUCCAMIELE - Guy TEISSIER - Dominique TIAN - Jean-Louis TIXIER - Maxime TOMMASINI - Lionel VALERI - Claude VALLETTE - Josette VENTRE - Patrick VILORIA - Brigitte VIRZI-GONZALEZ - Didier ZANINI - Karim ZERIBI.

**Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :**

Colette BABOUCHEAN représentée par Maxime TOMMASINI - Marie-Josée BATTISTA représentée par René BACCINO - Mireille BENEDETTI représentée par Régine GOURDIN - Roland BLUM représenté par Albert GUIGUI - Marie-Arlette CARLOTTI représentée par Eugène CASELLI - Sandrine D'ANGIO représentée par Antoine MAGGIO - Patrick GHIGONETTO représenté par Patrick BORE - Roland GIBERTI représenté par Laure-Agnès CARADEC - Annie LEVY-MOZZICONACCI représentée par Louisa HAMMOUCHE - Laurence LUCCIONI représentée par Daniel HERMANN - Christophe MASSE représenté par Marc LOPEZ - Florence MASSE représentée par Vincent GOMEZ - Guy MATTEONI représenté par Laurent LAVIE - Patrick MENNUCCI représenté par Samia GHALI - Lisette NARDUCCI représentée par Michel DARY - Daniel NAVARRO représenté par Brigitte VIRZI-GONZALEZ - Grégory PANAGOUDIS représenté par Guy PONTOUS - Roland POVINELLI représenté par Janine MARY - Georges ROSSO représenté par André MOLINO - Roger RUZE représenté par Bernard MARTY - Martine VASSAL représentée par Marine PUSTORINO.

**Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :**

Jean-Pierre BAUMANN - Alain CHOPIN.

Signé le 26 Juin 2014  
Reçu au Contrôle de légalité le 27 Juin 2014

Monsieur Le Président a proposé au Conseil d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

**FCT 014-171/14/CC**

**■ Programme Opérationnel FSE 2007-2013 - Enveloppe FSE PLIE Axe 3 Mesure 3.12 - Déprogrammation - Reprogrammation - Attribution d'aide FSE DES 14/11586/CC**

Monsieur le Président de la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Conseil de Communauté le rapport suivant :

Elément clé du maillage territorial des politiques de l'inclusion, les Plans Locaux pluriannuels pour l'Insertion et l'Emploi (PLIE) constituent un outil de proximité au service des actifs durablement exclus du marché du travail.

Leur objet est de mobiliser et de renforcer l'ensemble des moyens concourant à l'accompagnement de ces publics, *via* la mise en œuvre de parcours vers l'emploi adaptés à chaque situation individuelle.

Le territoire de la Communauté est couvert par trois PLIE associatifs : MPM Est, Centre et Ouest.

Chacun de ces trois PLIE a son propre protocole d'accord, engageant l'Union Européenne (FSE), l'Etat, la Région, le Département et la Communauté Urbaine.

Marseille Provence Métropole, par délibération RNOV 003-1506/09/CC du 2 octobre 2009, s'est porté candidat pour le compte de ses trois PLIE, à la gestion d'une subvention globale FSE au titre du Programme Opérationnel FSE 2007-2013, axe 3, mesure 3.12, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2010.

Le projet déposé prévoit d'intervenir sur les grands axes stratégiques suivants :

- l'animation des trois Plans Locaux pour l'Insertion et l'Emploi,
- les actions d'accompagnement à l'emploi, de construction des parcours et de formations émanant des trois territoires,
- les actions transversales à l'échelle des trois territoires comme l'évaluation chemin faisant, l'analyse des pratiques ou la communication.

Le Préfet de Région a alloué à Marseille Provence Métropole pour la période 2010 – 2014 une enveloppe FSE « PLIE » de 8 747 169 euros euros. A ce jour, 89 aides ont été votées pour un montant total de 6 807 595 euros euros.

C'est à ce titre que les associations porteuses de PLIE ont déposé des dossiers de demande de subvention FSE pour la réalisation de leurs opérations en 2014 :

Opération :

- n° 47586 : Ciotat Emploi Initiatives – Accompagnement à l'emploi 2014  
Une aide FSE de 129 516 euros est demandée sur une dépense éligible de 369 886 euros TTC.

- n°47582 : Ciotat Emploi Initiatives – Animation du PLIE MPM Est 2014  
Une aide FSE de 67 000 euros est demandée sur une dépense éligible de 156 525 euros TTC.

- n°47585 : Ciotat Emploi Initiatives – Ingénierie PLIE MPM Est 2014  
Une aide FSE de 43 484 euros est demandée sur une dépense éligible de 110 243 euros TTC.

**Signé le 26 Juin 2014**  
**Reçu au Contrôle de légalité le 27 Juin 2014**

- n°47591 : PLIE MPM Ouest – Accompagnement à l'emploi 2014

Une aide FSE de 114 701 euros est demandée sur une dépense éligible de 320 701 euros TTC.

- n°47587 : PLIE MPM Ouest – Animation du PLIE MPM Ouest 2014

Une aide FSE de 48 497,75 euros est demandée sur une dépense éligible de 116 497,75 euros TTC.

- n°47589 : PLIE MPM Ouest – Ingénierie de projet du PLIE MPM Ouest 2014

Une aide FSE de 34 632 euros est demandée sur une dépense éligible de 113 032 euros TTC.

- n°47621 : Emergence(s) compétences projets – Accompagnement à l'emploi 2014

Une aide FSE de 827 654 euros est demandée sur une dépense éligible de 1 964 548 euros TTC.

- n° 47623 : Emergence(s) compétences projets – Animation du PLIE MPM centre 2014

Une aide FSE de 142 641 euros est demandée sur une dépense éligible de 493 087 euros TTC.

- n° 47623 : Emergence(s) compétences projets – Ingénierie de projet PLIE MPM centre 2014

Une aide FSE de 453 067 euros est demandée sur une dépense éligible de 874 125 euros TTC.

Par ailleurs, deux opérations réalisées en 2012 doivent être reprogrammées et donner lieu à des avenants en raison de modifications dans le plan de financement :

- n°41549 : Ciotat Emploi Initiatives – Animation et actions internes 2012 du PLIE MPM Est

Le bénéficiaire a perçu une subvention nouvelle de l'Agence de Service de Paiement (ASP) pour la réalisation de son opération. Un avenant de régularisation est nécessaire afin d'actualiser le plan de financement.

- n°41550 : Ciotat Emploi Initiatives – Accompagnement à l'emploi 2012 du PLIE MPM Est

Le bénéficiaire a perçu un montant de subvention supérieur d'un co-financeur pour la réalisation de son opération. Un avenant de régularisation est nécessaire afin d'actualiser le plan de financement.

Enfin, une opération doit être déprogrammée du fait que le bénéficiaire n'ait jamais fait parvenir sa demande de solde ni même transmis de pièces justificatives après de multiples relances.

- n°40195 : Initiative Insertion Développement – Chargé de Relation Entreprises 2011 sur le territoire du PLIE MPM Ouest

Monsieur le Président propose au Conseil de Communauté d'approuver la délibération ci-après :

**Le Conseil de Communauté,**

**Vu**

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- L'arrêté préfectoral du 7 juillet 2000 portant création de la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole ;
- La délibération RNOV 006-2491/10/CC du 10 décembre 2010 ;
- La délibération RNOV 010-095/11/BC du 25 mars 2011 ;
- La Commission Régionale de Programmation du 15 avril 2011;
- Les demandes de subvention FSE présentées par les porteurs de projet ;
- Le comité technique de programmation des aides FEDER et FSE gérées par Marseille Provence Métropole du 5 juin 2014 ;
- La commission régionale de programmation des fonds structurels du 25 juin 2014.

**Sur le rapport du Président,**

Signé le 26 Juin 2014  
Reçu au Contrôle de légalité le 27 Juin 2014

**Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,**

**Considérant**

- Que l'effet levier de l'attribution d'une subvention FSE à ces porteurs de projet leur permettra de réaliser les opérations qu'ils ont présentées ;
- Que ces opérations s'inscrivent dans le cadre du projet global de soutien des acteurs de l'insertion par l'emploi sur les trois territoires de Marseille Provence Métropole ;
- Que la gestion des fonds européens dans le cadre des Plans Locaux pour l'Insertion et l'Emploi est déterminante pour favoriser une cohésion sociale et territoriale homogène sur le territoire de Marseille Provence Métropole.

**Après en avoir délibéré :**

**Décide**

**Article 1 :**

Sont approuvées les demandes de subventions présentées par les associations porteuses de PLIE, la reprogrammation des deux opérations réalisées par l'association Ciotat Emploi Initiatives en 2012, et la déprogrammation de l'opération réalisée par l'association Initiative Insertion Développement.

**Article 2 :**

Sont attribuées les subventions FSE suivantes :

Association Ciotat Emploi Initiatives :

- Opération « Accompagnement à l'emploi 2014 »  
Une aide FSE de 129 516 euros pour une dépense éligible de 369 886 euros TTC.
- Opération « Animation du PLIE MPM Est 2014 »  
Une aide FSE de 67 000 euros pour une dépense éligible de 156 525 euros TTC.
- Opération « Ingénierie PLIE MPM Est 2014 »  
Une aide FSE de 43 484 euros pour une dépense éligible de 110 243 euros TTC.

Association PLIE MPM Ouest :

- Opération « Accompagnement à l'emploi 2014 »  
Une aide FSE de 114 701 euros pour une dépense éligible de 320 701 euros TTC.
- Opération « Animation du PLIE MPM Ouest 2014 »  
Une aide FSE de 48 497,75 euros pour une dépense éligible de 116 497,75 euros TTC.
- Opération « Ingénierie de projet du PLIE MPM Ouest 2014 »  
Une aide FSE de 34 632 euros est demandée sur une dépense éligible de 113 032 euros TTC.

Association Emergence(s) compétences projets :

- Opération « Accompagnement à l'emploi 2014 »  
Une aide FSE de 827 654 euros pour une dépense éligible de 1 964 548 euros TTC.
- Opération « Animation du PLIE MPM Centre 2014 »  
Une aide FSE de 142 641 euros pour une dépense éligible de 493 087 euros TTC.

**Signé le 26 Juin 2014**  
**Reçu au Contrôle de légalité le 27 Juin 2014**

- Opération « Ingénierie de projet PLIE MPM Centre 2014 »  
Une aide FSE de 453 067 euros pour une dépense éligible de 874 125 euros TTC.

**Article 3 :**

Sont reprogrammées les opérations suivantes :

Association Ciotat Emploi Initiatives

- Opération « Animation et actions internes 2012 du PLIE MPM Est »  
Le bénéficiaire a perçu une subvention nouvelle de l'Agence de Service de Paiement (ASP) pour la réalisation de son opération. Un avenant de régularisation est nécessaire afin d'actualiser le plan de financement.

- Opération « Accompagnement à l'emploi 2012 du PLIE MPM Est »  
Le bénéficiaire a perçu un montant de subvention supérieur d'un cofinancier pour la réalisation de son opération. Un avenant de régularisation est nécessaire afin d'actualiser le plan de financement.

Ces décisions entraîneront l'établissement d'avenant aux conventions FSE passées.

**Article 4 :**

Est déprogrammée l'opération « Chargé de Relation Entreprises 2011 sur le territoire du PLIE MPM Ouest » portée par l'association Initiative Insertion Développement.

**Article 5 :**

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2014 de la Communauté Urbaine : Sous-Politique B340 – Nature 6574 .

Les recettes seront constatées au budget de la Communauté Urbaine : Sous-Politique B340 – Nature budgétaire 7477.

**Article 6 :**

Monsieur le Président de la Communauté Urbaine, ou son représentant, est autorisé à signer les notifications, conventions et avenants FSE qui découlent de ces décisions.

Pour Visa,  
Le Vice-Président Délégué  
aux Relations internationales - Europe

Jean-Pierre BERTRAND

Pour Présentation,  
Le Président Délégué de la Commission  
Fonctionnement et maîtrise des coûts

Roland BLUM

Certifié Conforme,  
Le Président de la Communauté Urbaine  
Marseille Provence Métropole

Guy TEISSIER

Signé le 26 Juin 2014  
Reçu au Contrôle de légalité le 27 Juin 2014